

Réponse à la colonne d'Eric Hoesli dans « Le Temps » du samedi 13 novembre. Merci de bien vouloir publier cet article dans le courrier des lecteurs.

Tout parlementaire est l'élu du peuple !

Dans l'éditorial du Temps du samedi 13 novembre, intitulé « Fonctionnaires : L'Etat dans l'Etat », M. Hoesli parle de la représentation des « fonctionnaires » au sein des parlements, et en particulier dans le Grand Conseil vaudois. Je souhaite amener quelques constatations :

En août 2002, les emplois dans le canton se répartissaient comme suit : 4% dans le primaire, 21% dans le secondaire, 75% dans le tertiaire. La représentation au sein du Parlement élu en mars 2002 donne la répartition suivante : 13% d'agriculteurs, viticulteurs, 13% dans le secondaire et 74% dans le tertiaire, secteurs privés et publics confondus. La surreprésentation historique du monde agricole est encore une réalité, même si ce n'est plus dans les mêmes proportions.

Les parlementaires issus des secteurs publics et parapublics (administration publique, sécurité sociale, enseignement, formation universitaire, santé, activités sociales) représentent 33%, alors que ces secteurs correspondent à 20% des emplois en moyenne suisse. Mais l'analyse de M. Hoesli présente une faiblesse, dans le sens où il sous-entend que seule la population active aurait droit à une représentation équitable au parlement. Il faut prendre en compte que seuls les 45% de la population exercent une activité lucrative. Les enfants, les jeunes en formation, les mères de famille sans solution pour la garde de leurs enfants, les chômeurs, les handicapés et les malades, les retraités, les résidents des EMS sont des catégories de population pour lesquelles le rôle de l'Etat est spécialement important dans les prestations qu'il fournit. Les employés de l'Etat, « les fonctionnaires » comme se plaisent encore à les appeler ceux qui ont lutté pour leur enlever ce statut, sont justement les personnes qui, au quotidien, côtoient tous ces groupes de population. Les assistants sociaux, infirmières, enseignants, professeurs d'université, sont à l'interface entre le monde politique et une grande partie de la société qui n'est pas présente au parlement : ils sont leur porte-parole, ils ont été élus et ont acquis par là leur entière légitimité. Loin de défendre en priorité leurs acquis, ils se font l'avocat de la population pour assurer que l'Etat joue au mieux son rôle de redistributeur des richesses du pays, de sauvegarde de la cohésion sociale, de défense du plus faible. On ne peut pas en dire autant d'autres groupes de parlementaires, spécialisés dans la défense d'intérêts pour le moins particuliers !

Josiane Aubert, présidente du Parti socialiste vaudois, députée